SnicaFO
snica.fo@gmail.com
www.snica-fo.org
0145310732
46 rue des petites écuries, 75010 PARIS

INSPECTEURS ET DÉLÉGUÉS - PERMIS DE CONDUIRE ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Paris, le 24/11/26

Madame Catherine BACHELIER
Sous-directrice ERPC

Référence : SG/30/26

Objet : Double authentification RDV-Permis

Madame la Sous-directrice,

Depuis des années, les IPCSR dépassent leur temps de travail réglementaire d'environ 15 minutes par jour. À un quotidien déjà exigeant — rythmé par l'enchaînement des candidats et les exigences du service public — s'ajoutent des consignes locales et des tracasseries administratives inutiles. Nous restons en désaccord sur la reconnaissance de ces tâches additionnelles, mais les faits sont têtus : nier un problème ne le fait pas disparaître.

Vos services ont déployé des consignes relatives à la double authentification pour l'accès à l'application RDV-Permis. De notre point de vue, toute évolution ou incident sur cet outil doit s'accompagner d'une organisation explicite des moyens sur le terrain. Le SNICA-FO vous a déjà alertée à plusieurs reprises sur ce point, mais vous vous en êtes systématiquement remise aux BER et aux services locaux.

Or, l'absence de directives sur les moyens revient à compter uniquement sur la bonne volonté des agents. La mise en œuvre en cours de la double authentification en est encore l'illustration : ces instructions descendantes de la DSR sont perçues comme brutales, car elles imposent une obligation de résultat sans moyens adaptés.

Les DPCSR manquent souvent de matériel et d'expertise technique. La DSR devrait mobiliser en priorité les services informatiques plutôt que les Délégués.

Les IPCSR n'ont pas tous l'aisance numérique pour ce type de manipulation, qui n'est d'ailleurs pas un prérequis du métier. Assimiler un tutoriel de 22 pages, même bien conçu, demande du temps.

En faisant fi des conditions d'exécution, l'administration prend le risque que les consignes ne soient pas suivies, car le pari que les agents s'exécuteront par intérêt personnel a ses limites. Les DPCSR et les IPCSR comprennent la nécessité de faire évoluer leurs outils, mais attendent que leur direction prenne enfin en compte les contraintes, tant matérielles et humaines qu'en terme de temps disponible.

Le SNICA-FO vous demande donc d'assortir vos consignes de mise à jour de RDV-Permis d'un volet pratique prévoyant des mesures concrètes : réunion technique dédiée, suppression d'unités ou crédit-temps. Tout le monde y gagnerait, à commencer par la DSR, qui montrerait ainsi que la question des moyens n'est pas éludée.

Enfin, outre que la période est peu propice à de telles exigences à l'approche des congés de fin d'année, nous déplorons que ce déploiement coïncide avec les opérations électorales, qui demandent déjà un effort d'appropriation à des agents constamment mobilisés face au public. Si la sécurisation des outils informatiques est légitime, l'expression de la démocratie sociale à compter du 3 décembre demeure prioritaire. Imposer ces manipulations techniques au moment même de l'ouverture du portail de vote est particulièrement inopportun : je ne vous cache pas le vif mécontentement de mon Bureau national à ce sujet.

Restant à votre entière disposition pour échanger sur ces points, je vous prie de croire, Madame la Sous-directrice, à l'assurance de ma considération distinguée.

Philippe DESTARKEET
Secrétaire général

